

COMPTE-RENDU DE
LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
30 SEPTEMBRE 2021 20 H

PRESENTS : Tous les membres en exercice, sauf :

Date de convocation : 23/09/2021

- L RAVAT (procuration donnée à Catherine REWUCKI)
- K. PERROTIN (procuration donnée à J. PORTAL)
- B. ETTORI (procuration donnée à J.-C. MAZAUDIER)
- V. GONZALVO (procuration donnée à K. MATHIEU)
- J.-M. SARTEL (procuration donnée à M. FILIPIAK)
- C VILLANUEVA, absente excusée

Catherine REWUCKI a été nommée secrétaire

La séance du Conseil s'est déroulée à huis clos (15 voix pour et 3 contre), sous la Présidence de Jean-Claude MAZAUDIER.

Il est souhaité la bienvenue à Fabienne MALLET-MOUSSET au sein du Conseil municipal, en remplacement de Monsieur DESPRES, qui a démissionné suite à son départ de la commune.

Le Compte-rendu du 26 août 2021 est approuvé à l'unanimité (18 voix pour).

---oooOOOooo---

Questions Annulées :

- DIA parcelle AH 238-240 et AK 62-63-64
- Demandes de subventions et de Fonds de concours pour la construction de la Maison de Santé (le coût total prévisionnel n'étant pas encore connu)

1°) Droit de préemption urbain : DIA section AN 406 :

D'une superficie de 501 m² - 91 chemin de la Bergerie de Brueys
Vendeur : G. VALLA et Y. LOQUET
Acheteur : M et Mme MARTINEZ

Résultat du vote : Pour : 0 ; Contre : 18 ; Abstentions : 0

2°) Recrutement d'agents contractuels

Afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité aux services cantine scolaire et entretien des bâtiments communaux, en raison de la crise sanitaire, deux personnes ont été recrutées début septembre sur des postes temporaires, à temps non complet. Il est nécessaire de régulariser leurs situations en créant les emplois correspondants.

Résultat du vote : Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

3°) Annulation de la délibération 12 du 26 août 2021

Cette délibération prévoyait l'exercice du droit de préemption sur les parcelles Z 72 et 73 au titre des espaces naturels sensibles.

Or, l'acheteur potentiel souhaitait acquérir ces parcelles dans un but d'exploitation agricole. Le propriétaire du bien a donc sollicité le retrait de la délibération, afin que le projet puisse aboutir.

Résultat du vote : Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

4°) Convention cadre de fonctionnement de la Direction Numérique de Nîmes Métropole

Au sein de la Direction du Numérique gérée par Nîmes Métropole, la commune de Saint Chaptés bénéficie déjà de plusieurs briques (Télécom, Internet, vidéo protection, etc...). Il est proposé d'ajouter la brique bureautique par avenant n° 5, afin de profiter de cette mutualisation (achat des ordinateurs, maintenance...).

Résultat du vote : Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

5°) Participation au projet pédagogique de l'école maternelle 2021-2022

Le projet porte sur un enseignement musical, dispensé par M. Giorgio CACCHI, en mars et avril 2022. Le coût s'élève à 750 €. Il est proposé de prendre en charge intégralement ce projet.

Résultat du vote : Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

6°) Refacturation de frais d'extension de réseau électrique à SAS TERRYS REALISATIONS

Dans le cadre de la création d'un lotissement Rue Claux Augier par la SAS TERRYS REALISATIONS, une extension de réseau électrique est nécessaire, d'un montant de 11 823,32 € TTC, à la charge de la commune. La SAS TERRYS REALISATIONS s'est engagée à rembourser ces frais à la commune. Il est nécessaire d'établir une convention afin de prévoir les modalités de remboursement de ces frais.

Résultat du vote : Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

7°) Refacturation de frais d'extension de réseau électrique à SAS PROMETHEUS

Dans le cadre de la création d'un lotissement Rue du Commandant Mézergues par la SAS PROMETHEUS, une extension de réseau électrique est nécessaire, d'un montant de 7 308,05 € HT, à la charge de la commune. La SAS PROMETHEUS s'est engagée à rembourser ces frais à la commune. Il est nécessaire d'établir une convention afin de prévoir les modalités de remboursement de ces frais.

Résultat du vote : Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

8°) CCAS : Remplacement d'un membre démissionnaire et d'un membre momentanément empêché

Suite à la démission de M. DESPRES, il est nécessaire de pourvoir à son remplacement au Conseil d'administration du CCAS. Madame Fabienne MALLET-MOUSSET est proposée.

En raison de l'absence momentanée pour cause de maladie de Madame Lisette RAVAT, il est proposé de la remplacer par Madame Anne-Laure HUNOT.

Résultat du vote : Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- Un nouveau système d'alerte à la population a été installé en bordure du toit de la Mairie. Il s'agit d'une sirène, à longue portée, à déclencher dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et des Préventions de risques. Un test est prévu le 1^{er} mercredi de chaque mois, vers midi.
- Maisons en partage : un Toit pour tous est dans l'attente d'un devis pour la démolition de l'ancienne Gendarmerie. Les travaux devraient démarrer en 2022.
- Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur THIEBAULT concernant la décision défavorable pour sa demande de subvention pour l'Association « Pour Saint Chaptès ». Une réponse lui sera faite.
- Rappel organisation des journées du Patrimoine par l'ACPR les 2 et 3 octobre.
- Madame REWUCKI fait un point sur les repas à la cantine, suite à un problème évoqué par M. DESPRES lors d'une précédente réunion. Plusieurs parents se plaindraient des quantités insuffisantes servies aux enfants. Elle présente un dossier comportant plusieurs photos présentant les assiettes rendues par les enfants, avec des restes de nourriture non consommée, engendrant du gaspillage. Madame REWUCKI a réaffirmé le bon équilibre alimentaire en qualité et en quantité selon les normes en vigueur dans ce type de restauration.

---oooOOOooo---

Fin de séance à 20 h 46

Compte-rendu établi par Madame Catherine REWUCKI, secrétaire de séance.